



# **PROCES-VERBAL N° 13**

## **Commission Régionale Contrôle Mutations**

---

**Réunion du :** Jeudi 26 Décembre 2019

---

**Présidence :** M. Antoine ROMBALDI

---

**Présent(s) :** Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM André TARALLO et Jean-François GIANNETTINI

---

**Absent :**

---

**Excusé(s) :**

---

**Assiste(nt) :**

---

**CAS DU JOUEUR BRUNET Bastien (Sénior N3) du C.S.O. AMNEVILLE (LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL) au Gallia Club de LUCCIANA (Ligue Corse de Football) :  
CHANGEMENT DE CLUB.**

Par courrier en date du lundi 23 décembre 2019, le Gallia Club de LUCCIANA (N3) informe la Commission que le joueur cité en rubrique et son club du C.S. ORNE AMNEVILLE (N3) ne donnent aucune réponse à la demande de changement de club, au motif de ne pas vouloir utiliser la plateforme Foot Club.

**La Commission demande au club du C.S. ORNE AMNEVILLE de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 09 janvier 2020, le motif motivé de ce refus.**

En cas de refus financier, que le club quitté démontre de détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.

La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre le dossier au club du C.S. ORNE AMNEVILLE et copie à la LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL (Service licences).